

Après avoir vaincu la Révolution dans la journée du 29 mai, les contre-révolutionnaires de cette ville organisèrent un gouverneur provincial qui ne reconnaissait pas la Convention.

En présence d'une aussi dangereuse révolte contre son autorité, la Convention prit des mesures les plus énergiques pour soumettre promptement Lyon, qu'une pente fatale conduisait forcément dans les bras de l'émigration et par suite dans ceux de l'ennemi. En effet, la commission extraordinaire formée dans la ville protestait de son dévouement aux principes républicains, mais en même temps elle donnait le commandement des forces lyonnaises au comte de Précý, dont le royalisme était bien connu. La trahison qui livra bientôt après Toulon aux Anglais donna la clef de ce mouvement contre-révolutionnaire, qui embrassait presque toute la France, et qui coûta si cher au pays.

Les représentants du peuple Dubois-Grancé, Gauthier, Javogues et Laporte, chargés de faire exécuter les décrets rendus contre Lyon, arrivèrent le 7 août 1793 devant cette ville. Ils établirent aussitôt leur quartier général au château de la Pape, dans le département de l'Ain, mais à une lieue seulement de Lyon et sur les bords du Rhône. Cinq jours après ils prenaient l'arrêté suivant :

*« Arrêté des représentants du peuple portant établissement provisoire d'un département composé des districts de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne.*

*« Du 12 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible.*

*« Les représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes et dans les départements de Saône-et-Loire,*